

S6

A

Abolition	voir plan d'effectif
Accès à l'égalité	11-9.00
Accident du travail et maladie professionnelle	voir lésion professionnelle
Adaptation locale de la convention collective	11-2.00
➤ liste des sujets non négociables	11-2.04
Adaptation scolaire	1-2.21
Adoption	voir droits parentaux
Affaires personnelles	voir assurance salaire
Affectation provisoire pour la personne salariée enceinte ou qui allaite	voir droits parentaux
Affectation temporaire	7-1.05, 7-1.06, 7-2.02 a),7-3.04
Affichage	
➤ composantes	7-1.12
➤ délais	7-1.11
➤ liste d'ancienneté	voir ancienneté
➤ liste pour vérification des fournaises	voir vérification des fournaises
➤ poste adaptation scolaire	7-1.18, 7-3.28, 7-3.33
➤ poste éducation des adultes et formation professionnelle	10-1.02
➤ poste particulier	1-2.26
➤ poste nouvellement créé ou définitivement vacant (régulier)	7-1.11
➤ poste service de garde	7-3.37 B),C)
➤ report	7-1.11 A)
➤ tableaux d'affichage	3-4.01, 3-4.02

Ajout d'heures en cours d'année voir horaire

Alcoolisme voir assurance salaire

Ancienneté

- accumulation et conservation : 8-1.03
 - ▣ congé autofinancé annexe IV iv)
 - ▣ congés parentaux 8-1.03 g)
 - ▣ congé sans traitement 1 fois par 7 ans 5-10.09
 - ▣ congé sans traitement pour aide internationale 5-10.11
 - ▣ congé sans traitement pour fins de perfectionnement ou de formation 5-10.03
 - ▣ personne en invalidité 8-1.03 c)
 - ▣ sans traitement pour motif valable 5-10.03
- affichage de la liste 8-1.07, 8-1.09
- calcul
 - ▣ personne salariée du chapitre 10 8-1.10, 8-1.11
 - ▣ personne salariée régulière à temps partiel 8-1.11
 - ▣ personne salariée temporaire 8-1.10, 8-1.12
- conservation sans accumulation 8-1.04
 - ▣ congé sans traitement pour motif valable 5-10.03
- définition 8-1.02
- perte de l'ancienneté 8-1.05
- prorata 8-1.10, 8-1.11
- suspension 8-4.12

Annexes 11-6.01

Arbitrage 9-2.00

- arbitrage accéléré 9-3.00
 - ▣ liste des sujets 9-3.01
- arbitrage sans procureur 9-4.00
 - ▣ liste des sujets 9-4.01
- délai voir grief
- frais et honoraires de l'arbitre 9-2.22

- liste des arbitres de classification 6-1.16
- liste des arbitres 9-2.02
- médiation arbitrale 9-5.00
- mésentente 9-6.01

Arrangements locaux 11-2.01

Assemblées syndicales et utilisation des locaux de la commission à des fins syndicales

- assemblée 3-5.01
- local 3-5.04
- participation 3-5.02

Assurance vie, maladie et salaire

- admissibilité 5-3.01
- assurance maladie 5-3.24 à 5-3.30
 - ☒ banque de congés de maladie voir congés
 - ☒ contribution de l'employeur au régime d'assurance maladie 5-3.01 b), 5-3.25
 - ☒ exemption au régime d'assurance 5-3.28
 - ☒ maintien de protection :
 - congé sans traitement 5-10.03, 5-10.09
 - congé sans traitement en prolongation du congé de maternité, de paternité ou d'adoption 5-4.44
 - mise à pied temporaire 7-2.08
 - suspension ou congédiement 8-4.12, 8-4.13
 - ☒ période additionnelle de 10 jours suivant la mise à pied 2-1.01 B)3)
 - ☒ prise d'effet 5-3.18
 - ☒ réadmission au régime d'assurance maladie 5-3.29
- assurance salaire 5-3.31 à 5-3.38
 - ☒ alcoolisme et toxicomanie 5-3.05
 - ☒ délai de carence en assurance salaire 5-3.31 A)i)
 - ☒ délai pour contestation du certificat médical 5-3.37
 - ☒ examen médical à la demande de l'employeur 5-1.05 c), 5-3.37
 - ☒ exonération au RREGOP, RRE, RRF 5-3.32

invalidité, définition	5-3.03
journées accumulées dans les régimes antérieurs (vieille banque)	5-3.42, 5-3.43
lors d'une lésion professionnelle	5-9.10
pendant la mise à pied temporaire	5-3.31 A) dernier alinéa
période d'invalidité, 8 ou 32 jours	5-3.04
prestations d'assurance salaire	5-3.31 A)
report de vacances	5-6.02
retour progressif	5-3.31 B)
SAAQ	5-3.33
troisième médecin	5-3.37, 5-3.38
➤ assurance vie	
prestation en cas de décès	5-3.22
lors d'une lésion professionnelle	5-9.09
lors d'une suspension ou d'un congédiement	8-4.12, 8-4.13

B

Banque de postes vacants, bassin	voir sécurité d'emploi
Bâtirente	11-1.07 et suivantes
Bénévoles	2-1.02
Bumping	voir sécurité d'emploi
Bureau régional de placement	1-2.03, 7-3.45, 7-3.49
But de la convention	1-1.01

C

Caisse d'épargne ou d'économie	11-1.00
Champ d'application	2-1.00

Changement de domicile

voir congés avec traitement

Changements informatiques

- perfectionnement 8-8.02, 8-8.03

Changements technologiques

- avis 8-7.02, 8-7.03
- définition 8-7.01
- mouvement de personnel 8-7.06, 8-7.07
- perfectionnement 8-7.05

Classification

- à l'embauche 6-1.03
- lors de l'entrée en vigueur de la convention 6-1.01
- lors de l'obtention d'un nouveau poste 6-1.07
- modification dans les fonctions 6-1.08

Comblement d'un poste

- délai pour affectation sur un nouveau poste 7-1.12
- dispositions générales 7-1.01 à 7-1.10
- secteur de l'adaptation scolaire
 - 🔹 nouvellement créé ou définitivement vacant 7-1.17, 7-1.18
 - 🔹 temporairement vacant, surcroît de travail et poste particulier 7-1.19
 - 🔹 ajout d'heures 8-2.13
- secteur des services de garde
 - 🔹 nouvellement créé ou définitivement vacant 7-1.20
 - 🔹 temporairement vacant, surcroît de travail, poste particulier et ajout d'heures 7-1.21
- secteur général
 - 🔹 nouvellement créé ou définitivement vacant 7-1.11
 - 🔹 temporairement vacant, surcroît de travail et poste particulier 7-1.15

Comités

- assurances 5-3.09
- EHDA 4-3.00
- formation et perfectionnement 5-7.07
- maintien du salaire 3-2.01,3-2.02, 3-2.05, 3-2.06
- paritaires 3-2.00
- relations de travail 4-1.00
- santé et sécurité 8-5.03

Congés

- avec traitement
 - ☞ affaires personnelles voir assurance salaire
 - ☞ autofinancé 5-11.00
 - contrat annexe IV
 - période de participation (tableau des pourcentages) 5-11.04
 - ☞ banques de congés de maladie 5-3.39
 - à l'arrivée ou au départ 5-3.40
 - affaires personnelles 5-3.45
 - transformation en jours non-monnayables 5-3.39
 - transformation en vacances 5-3.39
 - ☞ congés spéciaux 5-1.01
 - autre motif 5-1.07
 - changement de domicile 5-1.01 g)
 - décès 5-1.01 c) d) e) f)
 - ◆ plus de 240, 480 kilomètres 5-1.02
 - ◆ report si cérémonie funèbre ultérieure 5-1.02
 - renonciation au régime en vigueur 5-1.08
 - examens d'admission ou de contrôle 5-1.05 a)
 - force majeure 5-1.01 h)
 - mariage 5-1.01 a) b)
 - quarantaine 5-1.05 b)
 - témoin, juré 5-1.04
 - ☞ jours chômés et payés voir jours chômés et payés
 - ☞ maternité, paternité, adoption voir droits parentaux
 - ☞ responsabilités parentales voir droits parentaux

- sans traitement 5-10.01
- ▣ affaires publiques 5-5.01
- ▣ aide internationale 5-10.11
- ▣ à la suite d'un congé de maternité, paternité, adoption et responsabilités parentales voir droits parentaux
- ▣ aux fins de perfectionnement ou de formation continue 5-10.03
- ▣ mettre fin au congé 5-10.10
- ▣ réduction du temps de travail annexe VI
- ▣ retraite progressive annexe V
- ▣ temps partiel 5-10.07, 5-10.08
- ▣ une fois par sept (7) ans 5-10.09

Conjointe, conjoint 1-2.07

Conseil d'établissement 4-2.00

Consolidation voir lésion professionnelle

Cotisation syndicale voir retenue syndicale

Courrier interne 3-4.03

Cumul voir comblement d'un poste

- pour les personnes travaillant dans une cafétéria et pour les personnes surveillantes d'élèves 15 heures et moins 10-2.05 4^{ième} alinéa

D

Décès voir assurance vie et congés avec traitement

Définitions 1-2.00

Déménagement voir congés avec traitement

Destruction de biens voir responsabilité civile

Discrimination voir respect des droits et libertés de la personne

Disparités régionales	6-7.00
Disponibilité	voir sécurité d'emploi
Documentation	
➤ directives	3-8.04
➤ liste annuelle	3-8.02
➤ procès-verbaux du conseil des commissaires ou du comité exécutif	3-8.05
➤ règlements et résolutions	3-8.05
➤ renseignements	3-8.03, 3-8.07
Droits parentaux	
➤ congé de maternité	
🏢 avantages maintenus	5-4.16
🏢 début, durée et répartition	5-4.05 et 5-4.06
🏢 fractionnement	5-4.08
🏢 indemnités versées	
➤ admissible au RQAP	5-4.12
➤ lors de la mise à pied temporaire	5-4.15 e)
➤ lors d'une interruption de grossesse	5-4.05 D)
➤ non admissible au RQAP	5-4.15
🏢 préavis	5-4.11, 5-4.18
🏢 prolongation	5-4.10
🏢 report de vacances	5-4.16
🏢 retour du congé	5-4.19
🏢 suspension	5-4.07
➤ congé de paternité	
🏢 durée avec traitement	5-4.23
🏢 sans traitement d'une durée de cinq semaines	5-4.25
➤ fractionnement	5-4.27
➤ prolongation lors d'une maladie de l'enfant	5-4.28
🏢 suspension	5-4.26
➤ congé pour adoption	
🏢 avec traitement	
➤ adoption de l'enfant de la conjointe ou du conjoint	5-4.37

➤ début, durée et répartition	5-4.29
➤ fractionnement	5-4.31 et 5-4.32
➤ indemnité versée	
◆ admissible au RQAP	5-4.35
◆ non admissible	5-4.36
◆ remboursement à défaut d'adoption	5-4.40
➤ lors de la mise à pied temporaire	5-4.38
➤ préavis	5-4.39 et 5-4.42
➤ prolongation lors d'une maladie de l'enfant	5-4.33
🚩 sans traitement en vue d'une adoption	5-4.39
➤ congé sans traitement	
🚩 en prolongation des congés de maternité, paternité, adoption	5-4.43 à 5-4.46
🚩 pour responsabilités parentales	5-4.47, 5-4.48
➤ congés spéciaux à l'occasion de la grossesse et de l'allaitement	
🚩 affectation provisoire et retrait préventif	5-4.20
🚩 écran cathodique	5-4.20 6 ^e , 10 ^e alinéa
🚩 lors d'une complication de grossesse	5-4.21 a)
🚩 lors d'une interruption de grossesse	5-4.21 b)
🚩 lors des visites chez un ou une professionnelle de la santé ou une sage-femme	5-4.21 c)
➤ parents de même sexe	5-4.02, 5-4.23, 5-4.25
➤ partage du congé de maternité ou d'adoption entre les conjoints	5-4.01
➤ pour une personne salariée temporaire	2-1.01 B) 2), 3)
➤ pour une personne salariée visée par le chapitre 10	10-1.07, 10-2.04
➤ traitement moyen	2-1.01 B)3)d), 5-4.03, 5-4.15 d), 5-4.38 c), 10-1.07 e), 10-2.04 e)

E

Échelon

➤ avancement	6-2.09 à 6-2.15
🚩 lors d'un congé sans traitement	6-2.12
➤ détermination	
🚩 embauche	6-2.04 à 6-2.08
🚩 entrée en vigueur de la convention collective	6-2.01
🚩 mutation	6-2.17
🚩 promotion	6-2.16

↳ rétrogradation 6-2.18, 6-2.19

↳ éducation des adultes ou formation professionnelle 10-1.06

Enfant à charge 5-3.02 b, 6-7.01

Entrée en vigueur de la convention 11-4.01

Examen, contrôle voir congés avec traitement

Exigences, autres exigences

➤ affichage de poste 7-1.12

➤ comité national annexe XX

➤ mouvement de personnel, dispositions générales 7-1.02, 7-3.02

➤ travail d'été 7-2.06

➤ utilisation d'un véhicule voir frais de voyage et de déplacement

Exonération voir assurance salaire et lésion professionnelle

Expérience

➤ aux fins de la détermination de l'échelon 6-2.04, 6-2.05

➤ reconnaissance

↳ congé sans traitement pour aide internationale 5-10.11

↳ expérience additionnelle 6-2.07

↳ expérience pertinente 6-2.07 b)

↳ scolarité manquante 7-1.14

F

Fermeture d'établissement

➤ cafétéria, service de garde (durant le temps des fêtes) 7-2.04

➤ été 5-6.04 a) i)

➤ force majeure 7-3.04

➤ intempérie, tempête (politique) 5-1.06

Fondation 11-1.07 et suivantes

Force majeure

voir congés avec traitement

Formation et perfectionnement

- comité 5-7.07
- contribution de l'employeur 5-7.09, 5-7.11
- cours dispensés par la commission scolaire 5-7.05
- définition 5-7.02
 - ↳ politique 5-7.06
 - ↳ programme 5-7.07

Frais de voyage et de déplacement

- assurances 6-5.06
- exigence d'un véhicule 6-5.05
- politique 6-5.01
- remboursement 6-5.01 à 6-5.04
 - ↳ lors d'un examen médical exigé par la commission 5-3.37
 - ↳ lorsque victime d'une lésion professionnelle 5-9.04

Fusion de postes

voir poste

G

Grief

- classification
 - ↳ lors de l'obtention d'un nouveau poste 6-1.07
 - ↳ lors d'une modification dans les fonctions 6-1.08
- comités nationaux annexe XXII, annexe XXIII
- délai 9-1.03
- demande d'arbitrage 9-1.03 B)
- dépôt au greffe de l'éducation 9-1.03 b)

Grossesse

voir droits parentaux

H

Harcèlement sexuel

- définition 11-8.01
- énoncé de principe 11-8.02
- comité 11-8.03

Heures supplémentaires

- définition 8-3.01
- exemption 8-3.06
- paiement 8-3.09
- rappel de son domicile 8-3.07
- reprise de temps 8-3.05
-  délai et modalités 8-3.08
- répartition 8-3.03
- services de garde 8-3.10

Horaires

- ajout d'heures en adaptation scolaire 7-1.18, 8-2.13
- ajout d'heures en services de garde 7-1.21, 8-2.13
- ajustement d'horaire 8-2.07
- base annuelle 8-2.12
- changement ou modification d'horaire 8-2.08
- été 8-2.09
- lors d'une journée pédagogique 8-2.11
- particularités en services de garde 8-2.15
- pauses 8-2.05
- poste particulier 8-2.12
- réduction d'heures en adaptation scolaire 7-3.23 b)
- réduction d'heures en services de garde 7-2.04, 8-2.14
- restrictions 8-2.04
- transfert d'un horaire soir/nuit à un horaire de jour 8-2.10

Hors taux, hors échelle

voir traitement

I

Impression de la convention 11.7.01

Incapacité partielle 7-4.00

- affectation d'une personne 7-5.05
- droit de retour à un emploi convenable 5-9.12

Intempérie voir fermeture d'établissement

Interprétation des textes 11-3.01

Invalidité voir assurance vie, maladie et salaire

J

Journée pédagogique voir horaires

Jours chômés et payés

- liste 5-2.02
- pendant les vacances ou un congé hebdomadaire 5-2.05
- pendant une invalidité 5-2.06
- pour une personne salariée temporaire 2-1.01 B) 1)
- régime particulier 5-2.03
- samedi et dimanche 5-2.04

Juré voir congés avec traitement

K-L

Lésion professionnelle

- accumulation de l'ancienneté 8-1.03 c)
- assignation temporaire 5-9.17
- assurance vie et maladie 5-9.09
- assurance salaire 5-9.10
- attestation médicale 5-9.03
- choix de la ou du professionnel de la santé 5-9.04

- consolidation, définition 5-9.06
- droit de retour à un emploi convenable, procédure 5-9.12
 - ☒ personne salariée du chapitre 10 5-9.18 a) b)
 - ☒ personne salariée temporaire 5-9.18 c)
- exonération des primes RREGOP, RRE, RRF 5-9.09 2^e alinéa
- indemnité de remplacement du revenu 5-9.07
- report de vacances 5-6.02
- rétrogradation involontaire 5-9.13

Libérations et congés sans traitement pour activités syndicales 3-3.00

Liste de priorité d'embauche

- dispositions 2-3.00
- inscription
 - ☒ lors d'une mise à pied 7-1.11 C), 7-3.02
 - ☒ pour une personne temporaire 1-2.20
- lors d'un comblement de poste
 - ☒ dans le secteur de l'adaptation scolaire 7-1.11 B) h) j), 7-1.19 d)
 - ☒ dans le secteur des services de garde 7-1.11 B) h) j), 7-1.21 A) c)e) B) c)e)
 - ☒ dans le secteur général 7-1.11 B)h)j), 7-1.15 e)

Local syndical voir assemblées syndicales

Location et prêt de salles

- taux 6-8.01 a) b)
- vacances 6-8.01 c)

M

Maladie professionnelle voir lésion professionnelle

Mariage voir congés avec traitement

Maternité voir droits parentaux

Médiation arbitrale voir arbitrage

Mésentente voir arbitrage

Mesures disciplinaires

- avis écrit d'une mesure 8-4.01
- avis écrit d'une suspension ou d'un congédiement 8-4.03
- consultation du dossier personnel 8-4.11
- délai de convocation 8-4.02
- délai pour imposer une mesure 8-4.06
- maintien des avantages 8-4.12, 8-4.13
- retrait du dossier 8-4.09

Mise à pied d'une personne salariée

- secteur général 7-3.12
- secteur de l'adaptation scolaire 7-3.22
- secteur des services de garde 7-3.35, 7-3.40
- travaillant dans une cafétéria et surveillante d'élèves 15 heures et moins 10-2.05

Mise à pied temporaire, ralentissement cyclique

- lors d'un congé de maternité ou d'adoption voir droits parentaux
- cafétéria et service de garde voir fermeture d'établissement
- chapitre 10 voir mise à pied d'une personne salariée
- définition 7-2.01
- durée 7-2.03
- maintien des assurances 7-2.08
- priorité pour combler un surcroît ou un poste temporairement vacant 7-2.06
- procédure 7-2.05





Mouvement de personnel

- lors du comblement d'un poste voir comblement de poste
- lors de la sécurité d'emploi voir sécurité d'emploi

Mutation

- définition 1-2.13
- secteur de l'adaptation scolaire 7-3.29 c)
- secteur des services de garde 7-3.38
- secteur général 7-3.18
- détermination de l'échelon 6-2.17

N - O - P

Organismes sans but lucratif	2-1.02
Paie	voir versement de la rémunération
Participation aux affaires publiques	5-5.01
➤ personne salariée candidate	5-5.02
➤ personne salariée élue	5-5.04 à 5-5.06
Paternité	voir droits parentaux
Pauses	voir horaire
Perfectionnement	voir formation et perfectionnement
Période	
➤ d'adaptation	
 droit de retour à un emploi convenable	5-9.14
 en mutation, en promotion	7-1.07
 incapacité partielle	7-4.01 5)
➤ d'affichage d'un poste	7-1.11 A)
➤ d'affichage de la liste d'ancienneté	8-1.09
➤ d'essai	1-2.15
➤ d'invalidité	voir assurance salaire
➤ de probation,	
 personnes du chapitre 10	10-1.05 dernier alinéa, 10-2.02 dernier alinéa
➤ des fêtes	7-2.04
Permanence	voir personne salariée
Personne à charge, définition	5-3.02 et 6-7.01 1)

Personne salariée

- définition 1-2.16
 - ✚ à l'essai 1-2.17
 - ✚ permanente 1-2.18
 - ✚ régulière 1-2.19
 - ✚ temporaire 1-2.20
 - bénéfiques, moins de 6 mois 2-1.01 B)1)
 - bénéfiques, 6 mois et plus 2-1.01 B) 2)
 - bénéfiques, 6 mois et plus préalablement déterminés 2-1.01 B) 3)
- excédentaire 7-3.14
- occupant un poste à temps partiel 2-1.01 C)
- occupant un poste particulier 2-1.01) G)
- travaillant à l'éducation des adultes ou en formation professionnelle 2-1.01 E), 10-1.01
- travaillant dans une cafétéria ou surveillante d'élèves 15 heures ou moins 2-1.01 F), 10-2.01
- travaillant 15 heures ou moins 2-1.01 D)

Perte de biens

voir responsabilité civile

Plan d'effectif

- secteur adaptation scolaire
 - ✚ abolition 7-3.23 a), 7-3.24 b)
 - ✚ adoption et consultation 7-3.23
 - ✚ contenu 7-3.24
 - ✚ préavis d'abolition 7-3.24 dernier alinéa
 - ✚ règles d'exception 7-3.25
 - ✚ restriction 7-3.27
- secteur général
 - ✚ abolition 7-3.08 b)
 - ✚ adoption et consultation 7-3.07
 - ✚ contenu 7-3.08
 - ✚ préavis 7-3.11
 - ✚ prise d'effet 7-3.08
 - ✚ règles d'exception 7-3.09

Plan de classification

- création de nouvelles classes d'emplois 6-1.11, 6-1.14
- définition 1-2.22
- impression 11-7.01

Poste

- abolition voir plan d'effectif
- bassin 7-1.11 A) dernier alinéa, 7-3.14
- définition 1-2.23
 - ▣ particulier 1-2.26
 - ▣ temps complet 1-2.24
 - ▣ temps partiel 1-2.25
- division d'un poste 1-2.25 2^e alinéa
- fusion de postes à temps partiel 7-3.07, 7-3.23
- particulier 7-1.10

Premiers soins

voir responsabilité civile

Primes

- disparités régionales 5-4.51, 6-7.02
- horaire brisé en service de garde 6-6.09
- mobilité volontaire 7-3.44 b)
- responsabilité additionnelle 6-6.02
 - ▣ chef d'équipe 6-6.02 e)
 - ▣ concierge 6-6.02 d)
 - ▣ conductrice, conducteur de véhicules lourds 6-6.02 b)
 - ▣ mécanicienne, mécanicien de machines fixes 6-6.02 a)
 - ▣ soudeuse, soudeur 6-6.02 c)
- rétention 6-6.03
- séparation 7-3.43 B)
- soir et nuit 6-6.01
- vérifications des fournaies 6-6.05

Promotion

- définition 1-2.27
- détermination de l'échelon 6-2.16

- promotion temporaire, secteur général 7-1.15 A) d), 7-1.15 C)
- promotion temporaire, secteur des services de garde 7-1.21 B)

Prorata

- ancienneté voir ancienneté
- avantages maintenus
 - ▣ lors de la mise à la retraite progressive annexe V
 - ▣ lors de l'application du programme de réduction de temps de travail annexe VI
- autres bénéfices, disparités régionales 6-7.09 c)
- contribution de l'employeur au régime d'assurance maladie voir assurance maladie
- jours chômés et payés 5-2.01
- jours de congé de maladie 5-3.39
 - ▣ à l'arrivée ou au départ 5-3.40
- personne occupant un poste à temps partiel 2-1.01 C)
- prime d'isolement et d'éloignement 6-7.03
- régime particulier d'assurance salaire 5-3.46 avant dernier alinéa
- service actif 1-2.31

Protections

- perte d'une protection de classe d'emplois ou salariale 7-1.04
- protection de classe d'emplois
 - ▣ secteur adaptation scolaire 7-3.34 b)
 - ▣ secteur général 7-3.21 b)
 - ▣ secteur des services de garde 7-3.42
- protection salariale
 - ▣ secteur adaptation scolaire 7-3.34 a) c)
 - ▣ secteur général 6-2.18 b), 7-3.21 a), 7-4.01 1)
 - ▣ secteur des services de garde 7-3.42

Q

Qualifications requises

consulter le plan de classification

Quarantaine

voir congés avec traitement

R

Ralentissement cyclique	voir mise à pied temporaire
Rappel au travail	
➤ pour les personnes salariées du chapitre 10	10-1.04 et 10-2.05
➤ pour les personnes salariées en mise à pied temporaire	7-2.05
➤ pour les personnes salariées du secteur des services de garde	7-3.37 A)
Reclassification	voir classement
Reconnaissance de l'expérience	voir expérience
Recyclage	7-3.43 D)
Réduction d'heures	voir horaires
Régime syndical	
➤ formule d'adhésion	3-7.04
➤ lien d'emploi	3-7.03
Régimes d'assurance vie, maladie et salaire	voir assurance vie, maladie, salaire
Règles de classement	voir classement
Représentations syndicales	
➤ libération pour rencontre ou enquête	3-1.01, 3-1.02
➤ obligation du syndicat	3-1.03
➤ personne déléguée	3-1.01
Respect des droits et libertés de la personne	
➤ discrimination	11.5.02

Responsabilité civile

- indemnisation 5-8.02, 5-8.04
 - ▣ responsabilité de la personne salariée 5-8.02
 - ▣ perte, vol, destruction de biens 5-8.02, 5-8.04
- obligation de l'employeur 5-8.01
- premiers soins 5-8.05

Retenue syndicale 3-6.00

Retour progressif voir assurance salaire

Retrait préventif voir droits parentaux

Rétrogradation

- définition 1-2.28
- détermination de l'échelon 6-2.18
- involontaire voir lésion professionnelle

S

Salaire voir taux et échelles de traitement

Santé et sécurité voir lésion professionnelle

Scolarité

- à l'embauchage 6-2.04
- expérience pertinente voir expérience
- scolarité additionnelle 6-2.08

Séance d'affectation voir sécurité d'emploi

Sécurité d'emploi

- banque de postes vacants, bassin 7-1.11A) dernier alinéa, 7-3.14
- choix d'un poste en absence
 - ▣ secteur de l'adaptation scolaire 7-3.28
 - ▣ secteur des services de gardes 7-3.35

▣ secteur général	7-3.13
➤ disponibilité	
▣ droits et obligation	7-3.44 à 7-3.48
▣ mise en disponibilité	7-3.12, 7-3.22, 7-3.40
➤ droit de refus d'une personne salariée permanente	7-3.05, 7-3.06
➤ exception	7-3.19, 7-3.32
➤ mécanisme de déplacement adaptation scolaire « bumping »	7-3.30 à 7-3.33
➤ mécanisme de déplacement services de garde « bumping »	7-3.39
➤ mécanisme général de déplacement « bumping »	7-3.15 à 7-3.20
➤ mesures visant à réduire les mises en disponibilité	
▣ préretraite	7-3.43 A)
▣ prime de séparation	7-3.43 B)
▣ transfert de permanence	7-3.43 C)
▣ recyclage	7-3.43 D)
➤ protection salariale et de classe d'emplois	voir protections
➤ plan d'intervention	7-3.27
➤ séance d'affectation ou affichage	
▣ secteur de l'adaptation scolaire	7-3.28
▣ secteur des services de garde	7-3.37 B), 7-3.38
▣ secteur général	7-3.13

Semaine régulière

➤ maintien de l'horaire antérieur	8-2.03
➤ personnel technique, paratechnique, administratif	8-2.01 a)
➤ personnel de soutien manuel	8-2.01 b)
➤ personnel en services de garde	8-2.01 c)
➤ pour certaines classes d'emplois	8-2.02

Séquences

voir comblement

Service actif

➤ congé de maternité	5-4.12 A), 5-4.13 A), 5-4.14 et 5-4.16
➤ définition	1-2.31
➤ personne salariée occupant un poste particulier	2-1.01 G)
➤ vacances	5-6.01, 5-6.03, 5-6.09

Sous-traitance	voir travail à forfait
Stagiaire	2-1.02
Surcroît de travail	1-2.20 et voir comblement d'un poste

T

Tableau d'affichage syndical	voir affichage
Tableau des vacances	voir vacances
Tableau du congé autofinancé	voir congés avec traitement
Taux et échelles de traitement	annexe 1, annexe II
Témoin	voir congés avec traitement
Tempête	voir fermeture d'établissement
Temps de préparation, planification et organisation	7-3.24 e), 7-3.36
Temps supplémentaire	voir heures supplémentaires
Toxicomanie	voir assurance salaire
Traitement	
➤ définition	1-2.33
➤ documentation à fournir au syndicat	3-8.02, 3-8.07
➤ éducation des adultes	10-1.06 1)
➤ hors taux et hors échelle	6-4.01 à 6-4.04
➤ moyen, aux fins de droits parentaux	voir droits parentaux
Transfert de congés de maladie monnayables en non-monnayables	voir assurance salaire

Travail à forfait

- délai 7-5.02
- incapacité partielle 7-5.05, 7-5.06
- principe 7-5.01
- restriction 7-5.04

Travail d'été

voir mise à pied temporaire

Troisième médecin

voir assurance salaire

U – V

Union civile

1-2.07

Vacances

- anticipées pour le personnel en adaptation scolaire et en services de garde 5-6.02
- choix de vacances 5-6.04
- départ à la retraite 5-6.11
- droits parentaux 5-4.15 a), 5-4.16, 5-4.34, 5-4.45, 5-4.46
- location et prêt de salle 6-8.01 c)
- obligation
 - 🏠 lors de la semaine de relâche et avant la mise à pied temporaire 5-6.04 a) ii)
 - 🏠 lors de la cessation des activités totale ou partielle 5-6.04 a) i)
- paie 5-6.06
- période des fêtes pour le personnel de cafétéria et de service de garde 7-2.04
- personnes salariées temporaires 2-1.01 B) 2
- personnes salariées du chapitre 10 10-1.06, 10-2.03
- personnes salariées dont la semaine régulière est de moins de 15 heures 2-1.01 D)
- prise de vacances 5-6.05
- quantum 5-6.08
- refus du choix 5-6.04 b)
- régime particulier 5-6.10
- report de vacances
 - 🏠 lors de jour chômé et payé 5-2.05
 - 🏠 lors d'une lésion professionnelle ou d'une maladie 5-6.02

↳ lors du congé de maternité	5-4.16
↳ tableau	5-6.09
↳ transfert de congés de maladie en vacances	5-3.39

Véhicule voir frais de voyage et de déplacement

Vérification des fournaises

↳ compensation	6-6.05
↳ liste d'affichage	6-6.07
↳ obligation de la personne salariée	6-6.05

Versement de la rémunération

↳ informations	6-9.01
↳ montants versés en trop	6-9.04

Vêtements et uniformes 8-6.00

Vieille banque de congés de maladie voir assurance salaire

Vol de biens voir responsabilité civile

W – X – Y - Z